

Le rôle de l'État et des bourgeoisies urbaines dans la production d'espace de loisir au Québec

Pierre Bruneau

Volume 29, Number 76, 1985

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/021694ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/021694ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bruneau, P. (1985). Le rôle de l'État et des bourgeoisies urbaines dans la production d'espace de loisir au Québec. *Cahiers de géographie du Québec*, 29(76), 67–78. <https://doi.org/10.7202/021694ar>

Article abstract

In a peripheral region, the process of spatial valorization/appropriation is vigorous. It can be inscribed in and explained by the two following degrees of the sociospatial scale : the space of heartland-hinterland relations, on the one hand, where the impetus comes from the core and finds its spatial expression via State and technocracy. On the other hand, we find the space of urban-rural relations where urban bourgeoisies develop and impose new spatial practices. The use of space for social production implies means, and purposes induced by the logic of the System of production and by its conditions for survival. The organization of contrast is one of the spatial forms which is commanded by this logic.

LE RÔLE DE L'ÉTAT ET DES BOURGEOISIES URBAINES DANS LA PRODUCTION D'ESPACES DE LOISIRS AU QUÉBEC

par

Pierre BRUNEAU

*Université du Québec à Rimouski
Rimouski, Québec, G5L 3A1*

RÉSUMÉ

Dans un espace régional périphérique, le processus de valorisation/appropriation spatiale est vif. Il s'inscrit et s'interprète aux deux degrés suivants de l'échelle socio-spatiale : l'espace des relations centre-périphérie, d'une part, où les impulsions partent du centre et trouvent leur expression spatiale par État et technocratie interposés. Et d'autre part, l'espace des relations ville-campagne où les bourgeoisies d'origine urbaine développent et imposent de nouvelles pratiques spatiales. L'utilisation de l'espace en vue d'une production sociale implique des moyens et des fins qui sont induites par la logique du système productif et les conditions de sa survie. L'organisation du contraste est l'une des formes spatiales que commande cette logique.

MOTS-CLÉS : Espace social, loisir, bourgeoisie urbaine, discours, qualité de la vie, État, centre-périphérie, ville-campagne, système productif, contraste, Québec.

ABSTRACT

The Role of the State and the Urban Bourgeoisie in the Production of Leisure Spaces in Québec

In a peripheral region, the process of spatial valorization/appropriation is vigorous. It can be inscribed in and explained by the two following degrees of the sociospatial scale: the space of heartland-hinterland relations, on the one hand, where the impetus comes from the core and finds its spatial expression via State and technocracy. On the other hand, we find the space of urban-rural relations where urban bourgeoisies develop and impose new spatial practices. The use of space for social production implies means, and purposes induced by the logic of the system of production and by its conditions for survival. The organization of contrast is one of the spatial forms which is commanded by this logic.

KEY WORDS : Social space, leisure, urban bourgeoisie, discourse, quality of life, State, heartland-hinterland relation, urban-rural relation, system of production, contrast, Québec.

*
* *
*

L'espace représente un enjeu majeur pour toutes les couches de la société (Degenne *et al*, 1977). Ayant accédé, par le biais du discours idéologique sur la qualité

de la vie, au rang de ressource rare, l'espace est plus que jamais valorisé socialement ; pour cette raison, on assiste précisément à sa redistribution sociale inégalitaire (Baudrillard, 1970).

Dans un espace régional périphérique, ce processus de valorisation/appropriation spatiale est particulièrement vif. Il s'inscrit et s'interprète aux deux degrés suivants de l'échelle socio-spatiale : l'espace des relations centre-périphérie, d'une part, où les impulsions partent du centre et trouvent leur expression spatiale par État et technocratie interposés. Et d'autre part, l'espace des relations ville-campagne où les bourgeoisies d'origine urbaine développent et imposent de nouvelles pratiques spatiales.

Deux systèmes de relations, donc, qui définissent des espaces abstraits, étroitement imbriqués l'un dans l'autre, l'un sur l'autre, où les acteurs en présence, ici l'État et la bourgeoisie urbaine régionale, utilisent l'espace en vue d'une production sociale. L'espace envisagé ici est « un espace inconcevable en lui-même, un espace qui ne prend un sens qu'en fonction des relations sociales dont il est le support... un espace éclaté, multiple et changeant selon les rapports que les sociétés entretiennent avec lui, en un mot un espace relatif » (Reynaud, 1982, p. 39).

La production de cet espace social implique des moyens et des fins qu'il faut élucider.

Au niveau des moyens relevons brièvement les points suivants :

1. la place de la *bourgeoisie urbaine régionale* au sein de la division sociale et spatiale du travail au plan national et sa fonction dans l'élaboration et surtout la mise en œuvre du projet de la société globale, c'est-à-dire de sa classe dominante, au plan spatial ;
2. le rôle de la *technocratie*, ce segment essentiel de la bourgeoisie urbaine régionale, dans une société où l'État pratique une politique de décentralisation de ses appareils dans les domaines de la gestion, du contrôle et de la régulation tant au plan social qu'au plan spatial ; rôle qui consiste plus précisément à donner une expression spatiale au discours dominant sur la qualité de la vie à travers des pratiques de planification et d'aménagement ;
3. et, finalement, au niveau du temps hors travail, qui est largement celui des loisirs, *l'impact spatial* des pratiques quotidiennes des classes dominantes d'origine urbaine. Pratiques qui consistent à approprier l'espace régional (accentuation de l'emprise foncière), à le parsemer de résidences principales et secondaires (mitage de la campagne), à l'entraver de parcs, de réserves, de sanctuaires ; à le transformer au point de créer une nouvelle spatialité régionale où s'élaborent de nouveaux rapports sociaux, c'est-à-dire de nouveaux rapports de force.

Mais quelles sont les conditions qui président à cette production sociale de l'espace ?

LA LOGIQUE DU SYSTÈME PRODUCTIF

Pour répondre à cette question, il faut remonter jusqu'au système productif, ou, selon l'expression d'Alain Birou, jusqu'au système technico-industriel qui rythme et

conditionne la société globale. Il faut découvrir les mécanismes qui fondent sa logique, mettre à jour les processus qui déterminent sa structure, orientent son évolution.

Un espace centré/intégré

Centralisation, spécialisation, hiérarchisation sont les maîtres-mots de la structuration sociale et de l'organisation du travail. Ils sont les contraintes et les exigences du principe d'intégration qui sous-tend le développement de tout l'édifice social. Intégration économique d'abord, puis intégration spatiale et irrémédiablement intégration sociale et culturelle. Il s'agit toujours du même principe intégrateur qui est supposé produire « de la fonctionnalité et de l'efficacité, c'est-à-dire de la rationalité » (Morin, 1980, p. 304).

En vertu d'un tel schème organisateur, l'espace social se construit de proche en proche, par emboîtement successif. Les villes s'organisent en réseau, les campagnes s'intègrent aux villes, les périphéries lointaines s'alimentent aux régions-centres et les espaces naturels qui, jusque-là, s'étaient réfugiés dans les interstices du système, en sont expulsés et récupérés, puis fonctionnalisés. On passe ainsi des espaces naturels aux espaces produits par le système technico-industriel où l'improvisation et l'initiative créatrice n'ont plus place (Birou, 1975).

À travers l'intégration, on assiste à la constitution d'un espace centré (*ibid.*, p. 23) où les zones satellisées (milieux ruraux, régions éloignées, espaces naturels) se voient assigner des rôles qui sont fonction des *objectifs* poursuivis par la société globale. « Aujourd'hui, ces objectifs participant d'une économie de profit consistent dans la "rentabilisation" de l'espace — produit social » (Kayser, 1973, p. 7).

Un espace spécialisé/hiéarchisé/appauvri

Une telle organisation sociale participant d'une économie de profit ne peut se concevoir sans le support d'un système spatial fortement intégré renvoyant à des valeurs de modernité, d'efficacité, de productivité et de rationalité. Toutes valeurs que prétendent servir l'extrême division des tâches, l'opposition entre temps de travail et hors travail (loisirs) et la spécialisation croissante de l'espace (Albert et Ferniot, 1975).

C'est toute la logique du système industriel qui est appliquée à l'espace social : tout doit être découpé, séparé comme à l'usine (*ibid.*, p. 215). L'espace se spécialise, se fonctionnalise, poursuit un objectif, sert une fin. Des espaces pour travailler, d'autres pour dormir ; des espaces pour consommer, d'autres pour se divertir. L'espace social est devenu un archipel d'espaces contradictoires, qui s'affrontent, s'opposent, se hiérarchisent dans un système de relations dissymétriques où le progrès engendre le regrès, son contraire ; le développement, le sous-développement ; l'autorité, la dépendance ; la domination, la subordination et l'assujettissement (Morin, 1980).

Comment en serait-il autrement dans un système organisationnel qui développe la spécialisation fonctionnelle, provoque une nouvelle affectation des fonctions, rôles, responsabilités, savoirs, compétences, pouvoirs de décision à la faveur desquels ce sont les éléments supérieurs de la hiérarchie qui consolident leurs positions dans les

relations de pouvoir et de commandement. « Mais l'accroissement des qualités organisationnelles au niveau du tout se paie par une perte de qualités au niveau des parties spécialisées. La spécialisation... détermine une diminution d'autonomie, une inhibition des compétences ou potentialités... Pour un centre, la meilleure façon de se soumettre une périphérie c'est de la spécialiser, car ce faisant, il lui retire sa vision globale, sa capacité d'initier des projets, donc de contrecarrer les siens et ainsi d'être plus efficace, plus précis, plus fonctionnel, plus rationnel dans la réalisation des objectifs définis par lui égoïstement » (Morin, 1980, p. 305).

Telle que pratiquée, la spécialisation géographique est synonyme d'appauvrissement car elle n'est rien d'autre qu'une expropriation déguisée de la compétence générale des parties par le tout, de la base par le sommet. Elle provoque la déqualification de l'espace et renvoie essentiellement à la fonction pour laquelle il a été conçu (Dupuy et Robert, 1976, p. 65).

Ainsi « problématisée », la société d'intégration/centralisation/hierarchisation/spécialisation devient un outil indispensable pour interpréter les phénomènes de production d'espaces en région périphérique. Mais poussons plus loin l'analyse et montrons comment la rationalité industrielle a déteint sur la manière dont l'espace est aménagé, utilisé, etc.

Un espace rationnel/rationalisé

Il n'y a pas si longtemps, seules les aires urbaines et industrielles étaient soumises à des règles strictes d'utilisation du sol qui visaient à donner une forme spatiale aux concepts de développement et d'aménagement véhiculés par les schémas directeurs d'urbanisme. Or l'intervention récente et en force de l'État dans le domaine de la gestion de l'espace a mis sous le regard du planificateur, du technocrate l'ensemble du territoire national (Lois sur la protection du territoire agricole et sur l'aménagement et l'urbanisme). Rares sont les espaces, nonobstant leur localisation — en zones urbaine ou rurale, en régions centrale ou périphérique — qui échappent aux injonctions de l'État ou qui peuvent se soustraire à la logique et aux finalités du système productif.

« La rationalité du monde industriel s'est imposée comme un style de comportement social » (Fisher, 1980, p. 31) en vertu duquel l'espace se transmue en objet, mieux en unité comptable, qu'il s'agit de gérer selon la méthode en vigueur au sein de l'entreprise « reconnue comme étant une expression de rationalité, d'objectivité, de logique, de cohérence, de structuration, d'optimisation, de prévision, de classification, de vérification... » (*idem*).

Ces catégories renvoient au principe d'efficacité (rentabilité) qui est déterminé par la mesure dans laquelle l'entreprise atteint ses objectifs (Etzioni, 1971, p. 23). Appliqué à l'espace, ce principe suppose que l'on « optimise l'utilisation des moyens disponibles dans des procédures aussi économiques que possible afin d'atteindre des objectifs prévus » (Fisher, 1980, p. 29).

Dans ses pratiques spatiales, l'État n'agit pas autrement. Qu'il s'agisse de la gestion de la forêt publique ou de l'administration des espaces protégés, l'approche se veut rationnelle. Une analyse rapide de la politique gouvernementale québécoise relativement aux parcs provinciaux le démontre. Dans un premier temps, l'espace est

soigneusement délimité, puis l'offre (le potentiel naturel à exploiter) et la demande (les besoins de la clientèle urbaine) font l'objet d'une confrontation à l'issue de laquelle une mission/vocation/fonction lui est assignée: l'espace devient un parc de conservation.

En troisième étape, la mise en valeur du potentiel donne lieu à l'élaboration d'un plan d'aménagement, où il est précisé la manière dont on aura accès au parc, « ce qu'on y verra, ce qu'on y fera et, ultimement, comment on en jouira » (Québec, 1982, p. 43). Dans le processus d'aménagement, une attention particulière est portée aux inventaires: biophysiques, socio-économiques, culturels et à l'évaluation de la clientèle. Le zonage, pour sa part, constitue une opération capitale car il précise l'utilisation du sol à l'intérieur du parc: zone de préservation, zone d'ambiance, zone de services. Soulignons enfin l'obligation faite à l'administration du parc de procéder régulièrement à l'évaluation de la satisfaction de la clientèle relativement aux activités et services offerts (sondages d'opinion).

À travers cet exemple, nous voulons montrer que de plus en plus l'espace est rationalisé comme une chose, considéré comme un objet marchand, un produit que l'on fabrique et que l'on vend en vue d'un profit. L'espace rentabilisé, spécialisé perd sa congruence c'est-à-dire sa faculté d'adaptation (Stourdzé, 1973). Surdéterminé, l'espace rationalisé interdit le développement des polyvalences; spécialisé, il rend hasardeux l'aménagement intégré des ressources: les luttes régionales en témoignent; hiérarchisé, il est soumis au contrôle d'autres espaces détenteurs des finalités du système.

L'espace n'évolue plus en vase clos. La logique qui le détermine ne diffère pas selon qu'il s'agit d'un espace urbain ou rural, central ou périphérique. Elle s'applique même aux espaces naturels, aux espaces sauvages qu'elle domestique en les transformant en parcs, réserves, sanctuaires, refuges, arrondissements...

LES CONDITIONS DE LA SURVIE DU SYSTÈME

Spécialisé, hiérarchisé, intégré, l'espace ne se conçoit plus sans référence à la société de capitalisme qui le détermine, le rationalise, *le valorise surtout*, en vue d'une fin qui ne peut être autre que celle de sa propre survie.

Les contraintes de la vie urbaine et industrielle

Depuis les trente dernières années, le capitalisme est en butte à des problèmes liés à l'accumulation et à la concentration des activités, des équipements et des populations dans des aires urbaines où sévissent des contraintes d'environnement de plus en plus sévères: pollution, encombrement, congestion, obsolescence, et qui s'enflent au point d'annexer la proche campagne en lui faisant perdre sa spécificité. Au cours de ce processus d'exurbanisation/péri-urbanisation/banlieusardisation, l'habitat s'étale, mite la campagne, s'uniformise. Uniformisation des constructions, des productions, mais aussi des consommations, des loisirs, de la culture, des modes de vie. En sont responsables les modes et techniques de production de la société industrielle.

À ces nuisances s'en ajoutent d'autres relatives aux cadences parfois astreignantes de la *vie du travail* et plus généralement de la *vie urbaine* (organisation de la

quotidienneté) qui aliènent des couches sociales de plus en plus nombreuses (Dagnaud, 1978), encore que les contraintes que subissent les classes dominantes « sont moins d'ordre économique que d'ordre éthique et atteignent davantage leurs pratiques sociales hors travail » (*ibid.*, p. 277). Il faut comprendre par là que les contraintes de la vie urbaine sont davantage susceptibles d'affecter les pratiques de consommation et de loisir des couches supérieures de la société (temps de déplacement) alors qu'à l'inverse le travail à répétition, l'extrême morcellement des tâches est surtout un facteur d'aliénation pour la classe des exécutants.

Néanmoins, dans la mesure où l'organisation du travail est à base de hiérarchies et en autant que chacun cherche à progresser dans ces hiérarchies (Guillaume, 1975, p. 103), *l'aliénation du travail* n'épargne plus personne sauf quelques privilégiés. Dans une société où dominent les grandes organisations (Etzioni, 1971), l'individu se trouve toujours en situation de compétition, se débat constamment dans une structure de domination. Car « l'organisation procède du phantasme pyramidal. La pyramide impose son ordre. L'efficacité naît de la hiérarchie. Ce schéma infiltre l'ensemble des structures sociales... Il couvre de son ombre tout le champ organisationnel. Pyramide familiale, militaire, syndicale, politique. L'organigramme se coule dans le monde pyramidal » (Stourdzé, 1973, p. 48). Dans ces structures institutionnelles, l'individu s'inscrit dans un classement, tombe sous le regard de l'organisation, se soumet à son contrôle, doit « performer ». De grandes tensions : physiques, psychologiques, sociales peuvent en résulter et menacer le taux de productivité de l'entreprise. Comment s'étonner dans ces conditions que la « Nature » de par les satisfactions biologiques qu'elle procure — bienfaits pour la santé résultant du calme, de l'air pur, de la détente (Saint-Marc, 1971, p. 15) — devienne ce nouveau lieu de la reproduction sociale de la force de travail.

Aliénation du travail, donc, induite par la logique même du fonctionnement social fondée sur le principe de hiérarchie (Fortin, 1979), mais aussi et peut-être plus encore *aliénation du territoire*, conséquence inévitable du phénomène de concentration qui a créé tout à la fois richesse et déracinement (Raffestin et Bresso, 1979, p. 81). Déterritorialisation qui s'analyse comme le passage d'un espace concret, vécu à un espace abstrait, marchand décomposé en autant d'espaces qu'il y a de fonctions (Destandeuau, 1974) : de production, de consommation, de loisir... En émerge un espace social éclaté, à l'image de l'espace physique où les relations existentielles n'ont plus de permanence. L'oekoumène est devenu un archipel d'espaces — supports d'activités — où le territoire réfugié dans les mailles du système prend l'allure d'une étendue à traverser, d'un paysage à apprécier ou d'une ressource à exploiter (Raffestin et Bresso, 1979).

L'aliénation entre l'individu et le territoire est un générateur de stress qui se répercute directement sur l'équilibre du système social et remet en cause les acquis du capitalisme. Cela, les apologistes de la société industrielle l'ont compris puisque l'un d'entre eux affirme que

« toute nouvelle zone d'habitation non pourvue d'accès commodes à des espaces naturels vastes et attrayants constitue désormais une menace pour la paix sociale et le développement économique. Le temps n'est pas éloigné où ce type de privation coûtera cher en termes de PNB. D'où l'avantage décisif des petites et moyennes villes par rapport aux grandes. Il importe désormais que la proximité de la mer, de la forêt ou de la montagne, le coefficient d'ensoleillement ou l'harmonie des paysages deviennent des facteurs de localisation industrielle non moins importants que le coût des transports ou la proximité des marchés » (Albert et Ferniot, 1975, p. 193).

Le nouveau discours sur l'espace

La crise est donc profonde. Pour la première fois, et en termes clairs, c'est tout le problème de l'espace qui est posé, placé au cœur de la problématique de la croissance. Sous l'influence du Club de Rome, il prend même l'allure d'un conflit croissance/milieu de vie où le deuxième terme de l'opposition obtient la priorité: « L'Occident n'est pas en marche vers la "société d'abondance", mais vers une ère de grande pénurie... Aujourd'hui c'est déjà la pénurie de terre, demain ce sera celle de l'eau, après-demain de l'air... » (Saint-Marc, 1971). Ainsi sont expressément désignées, identifiées, les nouvelles raretés qui vont permettre l'élaboration d'un nouveau discours où l'accent sera mis non plus sur le couple croissance/consommation mais sur la relation croissance/qualité de la vie. Discours qui visera moins à remettre le système et sa logique de croissance en cause que d'adapter son rythme de développement aux exigences d'un milieu, d'un environnement où les ressources sont limitées (Dagnaud, 1978).

Le nouveau discours sur la *qualité de la vie* parie sur la capacité du système technico-industriel via son appareil d'État à transformer la réalité sociale à partir d'un traitement de l'espace (*ibid.*, p. 64). En ce sens, il relève du mythe car il est une recherche, utopique, d'un ordre (naturel) disparu ou en voie de disparition, sorte d'Ailleurs perdu puis retrouvé, plein de sérénité, de quiétude, rassurant, où sont évacués les problèmes liés aux rapports sociaux, de production, etc. Le mythe de la qualité de la vie trouve sa matérialité dans l'élaboration d'une *nouvelle éthique sociale* promouvant un mode de vie où sont valorisés certains types de consommation et de loisir, et dans la constitution d'un cadre spatial (cadre de vie) adapté aux pratiques sociales induites par le mythe.

Le discours sur la qualité de la vie mise donc sur l'établissement de nouvelles conditions de vie (urbaine), c'est-à-dire sur la spatialisation d'une *éthique consummatrice* où la « Société du spectacle » se substitue à la « Société de consommation » (*idem*). L'objectif n'est plus l'acquisition et l'accumulation de biens matériels (objets de consommation) et les plaisirs qu'ils procurent, mais la promotion d'une éthique de la jouissance surtout immatérielle: la propreté, l'esthétisme, la composition du cadre de vie, l'espace, les paysages, la culture, la nature, etc. C'est cette nouvelle éthique urbaine qui fonde le discours sur la qualité de la vie. « La mise en relation espace/qualité de la vie a pour effet de réifier l'espace (on parle de la Nature avec la majuscule), de lui attribuer un caractère d'essence » (*ibid.*, p. 103). Il s'agit d'une véritable consécration de la Nature qui accentue l'opposition milieu urbain/milieu naturel. Le premier terme de l'opposition est « tenu comme moralement et physiquement toxique » (*ibid.*, p. 173), le second annonce une civilisation débarrassée de ses contradictions (pollution, laideur) où selon l'expression de Theillard de Chardin « l'Être supplée l'Avoir ».

À l'échelle régionale, cette prédilection pour la Nature renverse le sens des relations ville/campagne. Pour la ville et les bourgeoisies qui y résident, la campagne devient objet de convoitise, enjeu social. De moins en moins territoire (espace de production, de vie), de plus en plus espace (de consommation, de loisir, de séjour), l'hinterland prend figure de produit social exprimant au plan spatial le nouvel antagonisme de classe. Dans la lutte engagée pour la maîtrise et l'utilisation de l'espace régional, les forces sont inégales. D'une part, les bourgeoisies urbaines disposent de capitaux et d'un savoir socialement valorisé qu'elles mettent au service de leurs stratégies; pour leur part, les communautés rurales résistent mal au processus d'appropriation/expropriation de leur milieu de vie. Appropriation foncière

d'abord, à caractère absentéiste, mais aussi utilisation et fréquentation par d'autres d'un espace, le leur, à des fins de loisir. Puis cristallisation de telles pratiques (urbaines) par l'État, via ses appareils décentralisés, dont les politiques ont pour effet d'enclaver l'espace à des fins de conservation, d'éducation et de loisir. En témoigne le système de rapports ville/campagne que domine Rimouski dans la région bas-laurentienne où se bousculent réserves fauniques, zone d'exploitation contrôlée, parc provincial, haltes routières, sanctuaires... toutes affectations qui du point de vue spatial réquisitionnent près du tiers de la campagne environnante.

Par ailleurs, le mythe de la qualité de la vie valorise une société sans classe, « un monde en somme de "nivellement social" où "tous les agents" subissent les mêmes contraintes, les mêmes rythmes et ont les mêmes besoins et le même type de consommation » (*ibid.*, p. 298). Or la valorisation de l'espace, l'aménagement des paysages, la création de parcs et réserves, la construction de sentiers écologiques et de randonnées sont bien plus susceptibles d'améliorer les conditions de vie des strates sociales privilégiées. Pour elles, la qualité de la vie constitue un enjeu. Pour les autres catégories sociales, l'amélioration de la qualité de la vie passe par l'obtention de meilleures conditions de travail, la protection du pouvoir d'achat, de meilleures conditions de transport et de logement. Même si tous les agents sociaux, la classe des exécutants comme celle des performants, sont soumis aux mêmes contraintes de la vie urbaine, il reste que cette dernière est objectivement favorisée par les politiques mises de l'avant.

En cela, le mythe de la qualité de la vie est un produit de l'idéologie urbaine véhiculée par la classe dominante qui réussit à mobiliser l'ensemble des forces sociales pour la réalisation d'un projet : celui de la production d'espaces (de loisir, de villégiature, de détente), qui sert d'abord et avant tout ses propres fins. Le mythe de la qualité de la vie est aussi une arme efficace qui, à l'intérieur d'un univers clos État/société/espace, évince les problèmes liés à la division sociale du travail, aux conditions de travail, et plus particulièrement aux conditions de production du modèle de classes dominantes/classes dominées (*ibid.*, p. 113). Surgit un monde idyllique où l'écologie du travail (rapports sociaux, de production) est remplacée par l'écologie de la protection de la nature (Raffestin et Bresso, 1979) et où l'État apparaît comme le régulateur des dysfonctions sociales : traitement des nuisances, contrôle des rythmes de croissance, protection de la nature, et comme le maître-d'œuvre du nouveau projet à construire.

L'État, l'espace et la société

Dans l'avènement de la société nouvelle, arc-boutée sur le tandem espace/qualité de la vie, l'État soutenu par une technocratie puissante joue un rôle considérable. Agent du contrôle social, garant de la croissance et du développement économique, organisateur de la reproduction de la force de travail, l'État est le principal instrument d'élaboration et de mise en œuvre du discours sur la qualité de la vie. Il est à l'origine de l'émergence d'une parole sur la ville, l'urbain et donc sur l'espace, la nature. À cela rien d'étonnant puisque « les représentations et les idées sur la ville qui, jusqu'alors, émanaient des "professionnels de l'idéologie" — artistes, peintres, écrivains, architectes — sont actuellement élaborées avant tout dans l'appareil d'État, par des "professionnels de l'économie ou de la politique" et liées à des pratiques d'ordre socio-économique. Il ne s'agit plus de signifier la ville ou l'espace, mais de les transformer et de les adapter à certaines exigences » (Dagnaud, 1978, p. 115).

Au service d'un projet qu'ils portent et qu'ils servent et qui est largement celui d'un système centré, hiérarchisé, donc intégré, les technocrates (classe sociale en émergence) investissent un nouveau champ d'activité et deviennent des agents de production d'espace. La nouvelle spatialité qu'ils contribuent à mettre en œuvre est le moyen le plus sûr pour l'État d'affermir sa fonction de régulation sociale, et partant, son contrôle sur l'espace ; pour le groupe de technocrates, elle constitue un instrument privilégié de production et de reproduction sociale. Ensermer l'espace pour mieux réguler le système social. Mais aussi surveiller, contrôler pour mieux se reproduire. Surgit l'image d'un champ d'activité s'organisant au fur et à mesure que se développe un groupe de spécialistes (Rémy, 1981). Phénomène d'hypertélie où c'est l'organe qui crée la fonction et non l'inverse.

En forgeant un discours sur la qualité de la vie, sur la protection de l'environnement naturel, sur la nécessité de l'aménagement et de l'organisation de l'espace, l'État manifeste non seulement une volonté de contrôle social et politique dans le temps hors travail (temps libre) des individus — promotion de nouveaux types de consommation et de loisir, ce qui est nouveau — mais trouve une occasion inespérée par ses interventions spatiales de « façonner une représentation sociale du pouvoir d'État comme pouvoir nécessaire, naturel, pivotant autour d'un centre » (Guillaume, 1975, p. 126). En marquant le territoire de réalisations prestigieuses (arrondissements historiques, naturels, centres écologiques, etc.), l'État accroît sa visibilité, légitime son pouvoir et l'utilisation de celui-ci en se donnant à voir comme instance éminemment généreuse, au service du bien commun et de la collectivité dans son ensemble. L'État comme toutes les organisations joue de l'idéologie pour asseoir son autorité, pour induire l'adhésion aux ordres et soumettre, par exemple, les espaces périphériques aux grandes priorités nationales en leur assignant « le rôle de réserve de bois et de réserve de calme » (Bataillon *et al.*, 1975, p. 27).

L'organisation du contraste

Comprendre l'espace, appréhender sa structure, c'est s'intéresser aux *actions* produites par la société dans cet espace. C'est aussi remonter jusqu'aux *acteurs* et aux *idéologies* qui les sous-tendent et ainsi mettre à jour les processus de production d'espace. Nul doute que l'espace, entrant dans des stratégies, peut devenir un moyen puissant d'atteindre des objectifs définis par un acteur, un groupe d'acteurs, a fortiori une organisation ou un système finalisé. L'État en tant qu'organisation servant les intérêts d'un système finalisé est devenu un acteur clé dans ce qu'il est convenu d'appeler la production d'espace dans l'exacte mesure où il vise le développement d'un nouveau milieu de vie et la promotion de nouveaux comportements sociaux (idéologie de la qualité de la vie) qui préservent la paix sociale, le développement économique et donc l'ordre établi (régulation sociale). L'État saisit les besoins sociaux, les traduit dans l'espace et leur apporte une réponse technique (Dagnaud, 1978, p. 103).

Son rôle consiste non pas tant à transformer le système dans ses mécanismes et processus de fonctionnement qu'à traiter ses sous-produits : usure, dégradation, obsolescence des objets, des techniques mais surtout des hommes (force de travail) (Stourdzé, 1973). Comment ? Par le traitement de l'espace. Qui va s'inspirer de la logique du système productif basée sur le double principe de la *disjonction spatiale* et de l'*opposition fonctionnelle* et qui va permettre l'organisation rationnelle/raisonnée du contraste. Disjoindre, opposer, contraster pour mieux régir.

La disjonction spatiale : l'espace social est un espace éclaté, construit sur un archipel où les relations existentielles ont perdu toutes continuités (Raffestin et Bresso, 1979). La mise en place de la nouvelle spatialité va donc consister à diviser, séparer encore davantage le milieu existentiel : des espaces pour travailler, des espaces pour dormir, des espaces pour consommer, pour circuler et maintenant des espaces pour se divertir, refaire ses forces, s'adonner aux joies de l'esprit. En résulte une mosaïque d'espaces fonctionnels de plus en plus spécialisés, voire de plus en plus distants à mesure que le champ organisationnel s'intègre au plan spatial.

L'opposition fonctionnelle : outre qu'elle morcelle, fractionne, différencie, la logique du système social fonctionne sur une opposition. Au plan de la connaissance, opposition entre le vrai et le faux (savoir scientifique), le juste et l'injuste (savoir socio-politique), le beau et le laid (savoir esthétique) ; au plan de l'organisation du travail, opposition entre conception et exécution, tâches intellectuelles et manuelles, activités nobles et banales ; au plan de la vie existentielle, opposition entre le temps de travail et le temps libre, la vie professionnelle et la vie familiale, la production et la consommation ; au plan de l'organisation de l'espace, enfin, opposition entre le centre et la périphérie, la ville et la campagne, l'urbain et le rural, etc.

Aussi la nouvelle spatialité se déploie-t-elle selon une dynamique qui maintient et renforce cette opposition en renvoyant dos à dos milieu urbain et milieu naturel, deux nouvelles catégories qui sont respectivement les prolongements spatiaux de « l'opposition quasi manichéenne entre le travail et ses connotations (ennui, fatigue, pollution), et le hors travail (repos, détente, nature) » (Degenne *et al*, 1977, p. 11). Double dualité, temporelle et spatiale, induite par le système productif où des temps sont désignés pour le travail et des lieux aménagés pour que tout s'oppose à ce qui évoque le travail. La production et la reproduction de la force de travail dépend désormais du développement des loisirs, de la création de vastes ensembles de nature et de l'organisation du contraste. D'où l'intervention de l'État dans le temps hors travail des individus et l'effort consenti pour satisfaire les nouveaux besoins : « les citoyens qui fréquentent les parcs cherchent délibérément à rompre avec leur environnement quotidien pour se rapprocher de la nature, de la faune et de la flore généralement absentes de leur vie de tous les jours. L'aménagement d'un parc doit donc contribuer à ce que d'aucuns appellent la réconciliation de l'homme avec la nature » (Québec, 1982, p. 45).

Ce qui est recherché c'est donc *la reproduction du contraste*. Opposer aux milieux urbains, des milieux productifs de nature, des espaces chargés des symboles de la Nature. Polariser l'espace à partir de ces deux pôles complémentaires se justifiant l'un par l'autre. Combattre l'uniformisation engendrée par les processus d'industrialisation et d'urbanisation en séparant, en opposant les zones par leurs fonctions. « Organiser toute une dynamique de la compensation qui rythme la vie et l'espace, créant ainsi toute une catégorie de nouveaux produits qui s'appellent la nature, l'oxygène, le calme, etc. » (Degenne *et al*, 1977, p. 13). Transposée au niveau national et plus particulièrement à l'échelle des relations centre-périphérie, une telle vision dualiste de l'aménagement du territoire justifie qu'on enclave les régions bien dotées en « nature » et en « paysage » dans une mosaïque d'espaces protégés, qu'on transforme ces derniers en sanctuaires presque inviolables ou très contrôlés et qu'on y interdise même toute permanence dans les activités et les établissements humains : en témoignent les procédures d'expropriation engagées par les instances étatiques lors de la création des parcs du Bic (Québec) et de Forillon (Ottawa) dans la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, il y a plus d'une dizaine d'années, et les réactions qu'elles ont suscitées régionalement. Depuis récemment c'est par pans entiers qu'on

fait entrer l'espace au musée après l'avoir affublé des symboles de la « Nature sauvage ». L'État y contribue largement par ses politiques. Il légifère au besoin. À preuve sa loi sur les parcs adoptée en 1977 (Québec) ; celle relative à la protection du territoire agricole, qui a une saveur de conservation du potentiel naturel (Vachon, 1982) ; et celle sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire (à l'origine des municipalités régionales de comté, MRC). Dans leurs effets, toutes ces lois avec leur cortège de normes, règlements et prescriptions se rejoignent. Elles organisent, produisent et renforcent le contraste en réservant aux milieux urbains les activités de production, sources de richesse et en assignant aux milieux naturels les activités de loisir, de détente et de ressourcement. Dans ce nouveau partage de l'espace, les collectivités régionales périphériques perdent et gagnent tout à la fois. Elles gagnent parce qu'elles obtiennent une certaine reconnaissance du droit de vivre au pays : au sein de la division sociale du travail, la nouvelle structuration spatiale ne leur assigne-t-elle pas le rôle de gardien de la nature ? Comment alors ne pas conserver les conservateurs (Saint-Marc, 1971) ! En revanche, ce gain qui prend la forme d'une reconnaissance sociale se paie par la perte du territoire et plus encore par l'extorsion de la maîtrise de ce territoire. Dans la production d'espace, les relations de pouvoir sont toujours présentes. C'est pourquoi l'espace qui relève de stratégies n'est jamais neutre.

SOURCES CITÉES

- ALBERT, Michel et FERNIOT, J. (1975) *Les vaches maigres*. Paris, Gallimard, l'Air du temps.
- AYDALOT, Philippe (1980) *Dynamique spatiale et développement inégal*. Paris, Économica, 2^e édition, 352 p.
- BATAILLON, Claude *et al* (1975) Processus de désintégration de la société et d'intégration de l'espace : l'Espinouse. *Rémica*, Toulouse, CNRS, 15.
- BAUDRILLARD, Jean (1970) *La société de consommation*. Paris, Gallimard.
- BIROU, Alain (1975) Appropriation de l'espace et pouvoirs dominants. *Options méditerranéennes*, 23 : 21-30.
- DAGNAUD, Monique (1978) *Le mythe de la qualité de la vie et la politique urbaine française*. Paris, Mouton.
- DEGENNE, Alain *et al* (1977) *Mécanismes sociaux de transformation de l'espace : Camargue, Lubéron*. Aix-en-Provence, LEST/CNRS.
- DESTANDEAU, J.L. (1974) Agents économiques, espace économique. *Espaces et sociétés*, 12 : 49-60.
- DUPUY, Jean-Pierre et ROBERT, Jean (1976) *La trahison de l'opulence*. Paris, Presses universitaires de France.
- ETZIONI, Amitai (1971) *Les organisations modernes*. Bruxelles, Duculot.
- FISHER, Gustave Nicolas (1980) *Espace industriel et liberté*. Paris, Presses universitaires de France.
- FORTIN, Andrée (1979) La hiérarchie, logique sociale. *Dérive*, 16, 1^{er} trimestre.
- GUILLAUME, Marc (1975) *Le capital et son espace*. Paris, Presses universitaires de France.
- KAYSER, Bernard (1973) Le nouveau système de relations ville-campagne. *Espaces et sociétés*, 8 : 3-13.
- MORIN, Edgar (1980) *La méthode. 2. La vie de la vie*. Paris, Seuil.
- QUÉBEC (1982) *Les parcs québécois 1. La politique*. Québec, ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche.
- RAFFESTIN, Claude et BRESSO, Mercedes (1979) *Travail, espace, pouvoir*. Lausanne, L'Âge d'homme, 166 p.
- RÉMY, Jean (1981) *Ville, ordre et violence : formes spatiales et transaction sociale*. Paris, Presses universitaires de France.

- REYNAUD, Alain (1982) La géographie, science sociale. *Travaux de l'Institut de géographie de Reims* (49-50).
- SAINT-MARC, Philippe (1971) *Socialisation de la nature*. Paris, Stock.
- STOURDZÉ, Yves (1973) *Organisation, anti-organisation*. Paris, Mame.
- VACHON, Bernard (1982) Le zonage contre l'aménagement. *Réseau*, 13(6) : 15-17.

(acceptation définitive en octobre 1984)